

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 25 octobre 2021

CCPC/2021145-004

Membres du conseil communautaire statutairement : 36
Membres ayant pris part à la délibération.

Date de convocation :
Secrétaire de séance :

Objet .: Actualisation demande de subvention en faveur du projet de création d'un stade VTT XCO intercommunal à Font-Romeu– inscrit au sein du DTA (Diagnostic Territorial Approfondi des installations et besoin d'équipements sportifs – en lien avec le plan de relance national et les JO de Paris 2024).

Le lundi 25 octobre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes porte depuis mai 2018 ce projet structurant pour le territoire et son attractivité. Il rappelle que ce projet s'inscrit dans le DTA co-piloté par les services de l'Etat et les Communauté de communes Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne (complémentaire au projet de stade VTTXCO de Saillagouse); a été retenu dans le cadre de la candidature portée par le CREPS de Font-Romeu aux Centres de Préparation aux J.O de Paris 2024.

Il précise que dans le cadre de la préparation olympique 2024, la Fédération Française de Cyclisme souhaite développer des sites d'entraînement dédiés à la pratique du VTT cross-country olympique. La spécificité « altitude » du CREPS CNEA de Font-Romeu positionne le site sportif de Font-Romeu comme une priorité dans les projets d'aménagement en lien avec l'entraînement en hypoxie.

L'unité de lieu est un atout majeur à l'accueil de stages sportifs (l'hébergement, la restauration ainsi que l'accès aux autres installations sportives, service à la performance et équipes médicales dont kinés). Outre les sportifs de haut niveau cet équipement sera accessible aux écoles, section sport-étude du collège lycée, sportifs amateurs, clubs locaux, etc complétant l'offre cyclotourisme du territoire.

Il rappelle que certains dossiers de demande de subvention ont d'ores et déjà été déposés. Cependant pour obtenir l'aide notamment de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement. Dans cette optique, il demande à valider le plan de financement actualisé ci-dessous :

Plan de financement : »STADE VTT XCO INTERCOMMUNAL «

TTC ou HT (rayez la mention inutile)				
Poste de dépense	Montant	Financement	Montant	Taux
AMO	40 000€	Europe		
Terrassement (Pyrène TP)	152 932€	C.D66	29 598,30€	10,45%
Terrassement manuel sur le tracé (Gael FAURY)	24 000€	C.Régional	84 958,98€	30%
Installations sur le tracé (modules et platelages bois)	48 469€	Etat (DSIL)	112 000€	39,55%
Clôture 2 fils 1600m	10 150€			
Signalétique circuit	3 148,60€			
Matelas (instal. périphériques)	4 497€			
		Emprunts		
		Autofinancement	56 639,32€	20%
TOTAL	283 196,60€	TOTAL	283 196,60 €	100%

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **De valider le plan de financement actualisé du projet ci-dessus**
- **De solliciter tout co-financement via le dépôt de dossier de demande de subvention**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 octobre 2021